



Département de Haute-Savoie  
Commune de Sciez  
614 avenue de Sciez 74140  
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08  
Mail : [commune.sciez@orange.fr](mailto:commune.sciez@orange.fr)  
Site : [ville-de-sciez.com](http://ville-de-sciez.com)

## Délibération N°2017-09-03

L'an deux mille dix-sept, le 14 septembre le Conseil Municipal de la commune de SCIEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bidal Jean-Luc, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07-09-2017

### PRESENTS

Mesdames, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Chaumeron Dominique, Cognet Céline, Thierry Julie, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine,

Messieurs, Bidal Jean-Luc, Demolis Hubert, Couasnon Thierry, Gilbert Joël, Demolis Cyril, David Michel, Huvenne Bernard.

### PROCURATIONS

Triverio Christian à *Bidal Jean-Luc*, Roch Monique à *Démolis Hubert*, Vignaud Christian à *Rapin Jacqueline*, Corinne Badaire à *Longuet Odile*, Roze Fabienne à *Chaumeron Dominique*, Favre Pierre à *Couasnon Thierry*, Pierron André à *Joël Gilbert*, Maure Dominique à *Démolis Cyril*, Requet Michel à *Huvenne Bernard*, Kupper Lionel à *Brothier Nathalie*.

### ABSENTS EXCUSES

Réale Richard, Favre-Perillat Christel, Reinbold Caroline, Humbert Marlène,

### **Objet : Tarifs des concessions à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017**

**Exposé :** Jacqueline Rapin, Maire adjoint

Dans l'attente de l'élaboration d'un règlement du cimetière détaillant les modalités de gestion et de calcul des tarifs de concession conformément à la réglementation,

- Propose de revaloriser le tarif des concessions qui n'a pas été révisé depuis 2001, ce qui aidera au financement des travaux d'aménagement et d'entretien à faire dans le cimetière.

- Propose d'ajouter une durée « temporaire » de 15 ans maximum et de fixer les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

	concession jusqu'à 2m2	concession de 2m2 à 3m2	concession columbarium
15 ans	200	300	500
30 ans	300	500	800

### **Décision**

**Entendu exposé du Maire adjoint,**

**Après débat et vote, le conseil municipal,**

- Décide d'instaurer une durée de concession de 15 ans,
- Fixe le tarif des concessions ci-dessus.

**Amendement :** Néant

### **Adoption :**

Conseillers Présents 15  
Votants 25  
Pour 25  
Contre 0  
Abstention 0

Le Maire  
Jean-Luc BIDAL



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le :  
Notifié ou publié le :

le 25.9.2017

